

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU  
23 juillet 2020

PUBLIE LE : 29 JUIL. 2020

**Délibération n°230720-6 : Acquisition des terrains nécessaires à la construction du bassin de stockage au Pecq**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le dix-sept juillet, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François ALZINA, doyen de l'assemblée, puis de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal, nouvellement élu et immédiatement installé.

### SEANCE DU 23 JUILLET 2020

#### PRESENTS

<b>CHAMBOURCY</b>	François ALZINA, DELEGUE TITULAIRE Francine LAZARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE Christine GOTTI, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>L'ETANG-LA-VILLE</b>	Jean-Jacques LACHETEAU, DELEGUE TITULAIRE
<b>LE PECQ</b>	Raphael DOAN, DELEGUE TITULAIRE Luc BESSETTES, DELEGUE SUPPLEANT
<b>LE PORT-MARLY</b>	François ROUSSEL-DEVAUX, DELEGUE TITULAIRE Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE Nicole GAUTIER, DELEGUE SUPPLEANT
<b>LOUVECIENNES</b>	Victor DA PONTE, DELEGUE TITULAIRE Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE
<b>MAREIL-MARLY</b>	Laurence ROUSSEAU, DELEGUEE SUPPLEANTE Jean-Pierre THOMAS, DELEGUE SUPPLEANT
<b>MARLY-LE-ROI</b>	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE

#### ABSENTS EXCUSES

<b>CHAMBOURCY</b>	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE Bernard FERRU, DELEGUE SUPPLEANT
<b>COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Elisabeth GUYARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>L'ETANG-LA-VILLE</b>	Claude CABOCEL, DELEGUE TITULAIRE Olivia FOUCAU-ROYER, DELEGUEE SUPPLEANTE Richard ALEXANDRE, DELEGUE SUPPLEANT
<b>LE PECQ</b>	Agnès BUSQUET, DELEGUEE TITULAIRE Pascal SIMONNET, DELEGUE SUPPLEANT

**LE PORT-MARLY**

Romarc LENOIR, DELEGUE SUPPLEANT

**MAREIL-MARLY**

Jean-Bernard BISSON, DELEGUE TITULAIRE  
Lionel LIOTIER, DELEGUE TITULAIRE

**MARLY-LE-ROI**

Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE  
Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE SUPPLEANT

**Communes non représentées : NEANT**

**Assistaient à la séance**

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux

Monsieur Anthony BALLERY, Ingénieur assainissement des Syndicats Intercommunaux

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle des assemblées

<b><i>Nombre de communes</i></b>	:	<b>8</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>9</b>
<b><i>Délégués présents</i></b>	:	<b>15</b>
<b><i>Pouvoir</i></b>	:	<b>1</b>
<b><i>Délégués comptant pour le vote</i></b>	:	<b>15</b>

**OBJET : ACQUISITION DES TERRAINS NECESSAIRES A LA CONSTRUCTION DU BASSIN DE STOCKAGE AU PECQ**

**RAPPORTEUR** : Le Président

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L 421-1 et suivants ;

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L 3112-1 ;

**VU** l'avis du Domaine sur la valeur vénale du terrain en date du 24 mars 2020 ;

**VU** la délibération de la ville du Pecq en date du 17 juin 2020 approuvant la cession d'une partie de la parcelle AB 277, pour un euro symbolique, au profit du SIARSGL ;

**VU** le projet de division en volume annexé à la présente délibération ;

**CONSIDERANT** que la cession d'une partie de la parcelle AB 277 peut avoir lieu sans déclassement préalable, dès lors que cette cession est destinée à l'exercice des compétences de la personne publique qui l'acquiert et relèvera de son domaine public, conformément à l'article L. 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**CONSIDERANT** que cette opération doit permettre de réduire sensiblement les rejets de pollution en Seine et de remédier aux dysfonctionnements de l'actuel déversoir d'orage des Prairies ;

**CONSIDERANT** que ces travaux présentent un caractère d'utilité publique évident, comme en témoigne les conclusions du commissaire enquêteur, émettant un avis favorable, sans réserves, ni recommandations, rendues le 3 juin dans le cadre de l'enquête publique relative aux travaux d'aménagement sur le réseau du SIARSGL.

**CONSIDERANT** qu'aucun bénéfice n'est engendré par ces travaux.

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**ARTICLE 1 : AUTORISE** l'acquisition d'une partie de la parcelle AB 277 pour une superficie de 1426 m<sup>2</sup>, conformément au plan de division ci-joint, auprès de la commune du Pecq.

**ARTICLE 2 : FIXE** le prix de cette acquisition à l'euro symbolique compte tenu des avantages pour la Commune en termes de rénovation des infrastructures d'assainissement et conformément à la délibération de la ville du Pecq susvisée.

**ARTICLE 3 : PRECISE** que tous les frais inhérents à la cession et l'acquisition sont à la charge du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye.

**ARTICLE 4 : AUTORISE** le Président du syndicat, à signer l'acte notarié, ci-joint, ainsi que tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération, et notamment à déposer toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme ou autres nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 29/07/2020

Transmis en préfecture et affiché le 29/07/2020

**Pour Extrait Conforme**

**Arnaud PERICARD**

Président du Syndicat Intercommunal

Département des Yvelines

Commune du Pecq

Quai Voltaire – Route de Carrière

Section AB n°277

Contenance Cadastre : 99a 75ca

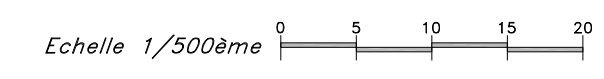
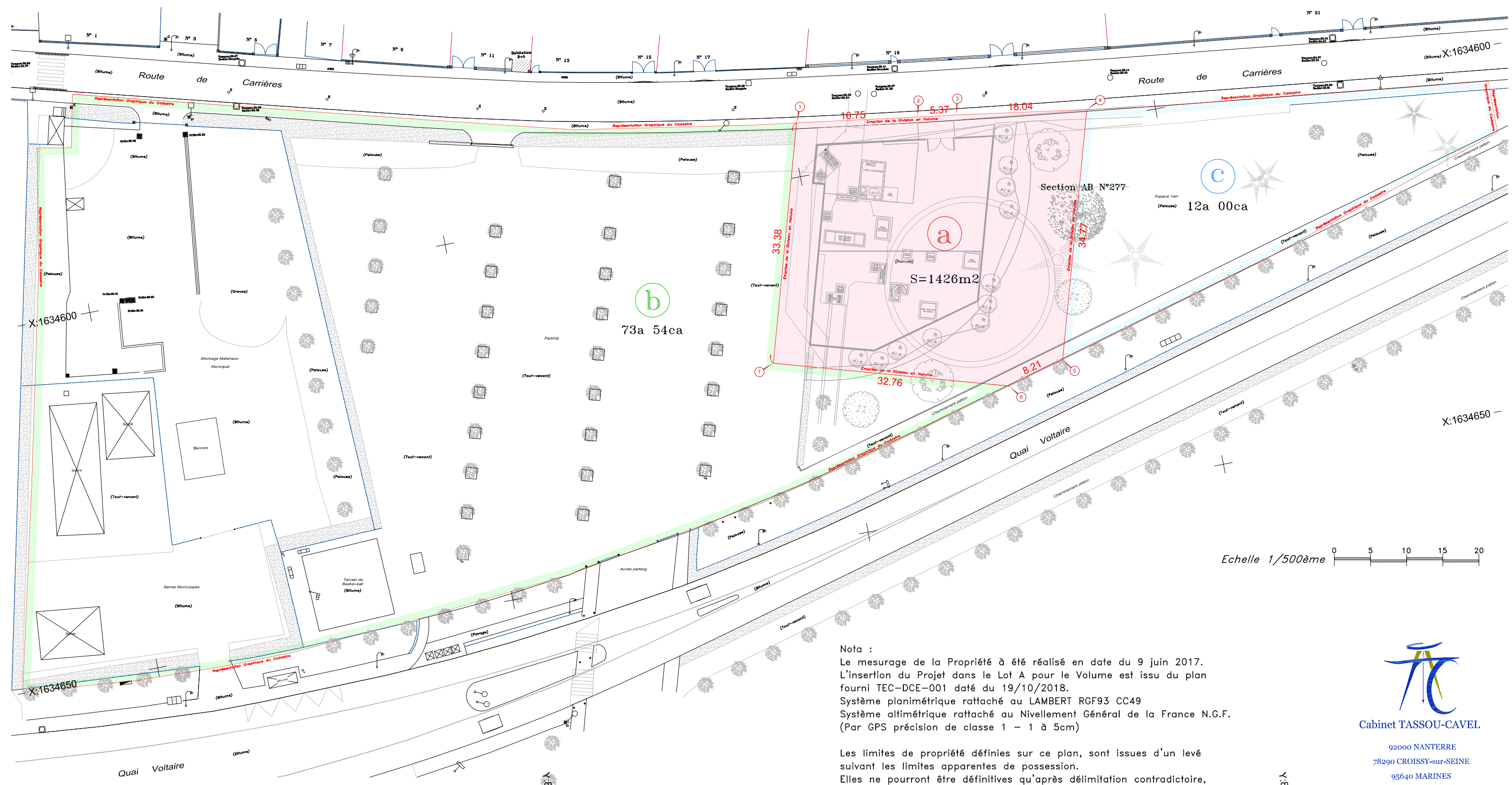
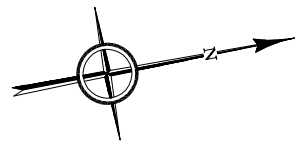
	Ensemble	Lot a Arpenté	Lot b Non arpenté	Lot c Non arpenté
Superficie et Contenance	99a 75ca	1426m <sup>2</sup>	73a 54ca	12a 00ca
Référence Cadastre	AB-277	AB-277(a)	AB-277(b)	AB-277(c)

X:1634550

Y:8189750

Y:8189800

Y:8189850



Nota :  
 Le mesurage de la Propriété à été réalisé en date du 9 juin 2017.  
 L'insertion du Projet dans le Lot A pour le Volume est issu du plan fourni TEC-DCE-001 daté du 19/10/2018.  
 Système planimétrique rattaché au LAMBERT RGF93 CC49  
 Système altimétrique rattaché au Nivellement Général de la France N.G.F.  
 (Par GPS précision de classe 1 – 1 à 5cm)

Les limites de propriété définies sur ce plan, sont issues d'un levé suivant les limites apparentes de possession.  
 Elles ne pourront être définitives qu'après délimitation contradictoire, avec les propriétaires riverains et consultation des titres de propriété.

L'application cadastrale figurant sur ce plan a été établi à partir du plan cadastral réalisé à l'échelle du 1/1000ème.